



15ème législature

Question N° : 43655	De M. Michel Larive (La France insoumise - Ariège)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse >Psychologues	Analyse > Psychologues.
Question publiée au JO le : 18/01/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Michel Larive attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les conditions de travail des psychologues. Le 28 septembre 2021, le président de la république annonçait, suite aux assises de la psychiatrie, l'obligation de la prescription médicale et la tarification à 30 euros par demi-heure. Ces annonces ont été entérinées lors du vote du PLFSS pour 2022. Ces annonces ont provoqué un rejet massif des professionnels. De plus, les psychologues souffrent d'un manque de reconnaissance de leur travail de la part de l'État. A la différence de la Belgique, qui a mis en place une organisation concrète développant les parcours de soins psychologiques, la France accuse un véritable retard en la matière. D'une part, le format de la prescription n'est pas adapté à l'exercice de la psychologie: les compétences des médecins généralistes et des psychiatres relèvent de domaines d'expertise différents. Cette obligation empêche donc de détecter rapidement des troubles mentaux qui seraient pourtant plus facilement traitables s'ils étaient pris en charge à temps. Elle renvoie les psychologues à un rôle d'auxiliaire de soins. D'autre part, si le remboursement est reconnu comme une avancée pour l'accès aux soins psychologiques, les modalités actuelles conduisent à une précarité des praticiens et à une inégalité d'accès aux soins. Les montants annoncés placent les praticiens dans la situation de percevoir un SMIC, ce qui n'est pas en adéquation avec le niveau d'étude requis. Le format de la demi-heure n'est pas adapté dans le traitement des souffrances, l'heure de consultation doit être la norme. Le risque est que les plus aisés bénéficient d'une heure complète en prenant à leur charge le reste à payer, quand les plus modestes devront renoncer à la deuxième demi-heure, faute de moyens. Il aimerait savoir ce que M. le ministre envisage pour accorder une plus grande reconnaissance aux psychologues et comment il compte s'y prendre pour améliorer la qualité des soins pour les patients.